



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 1 – Janvier 2003

*Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?*

## SOMMAIRE

Foued Laroussi : *Présentation*

Guy Lemarchand : *Nation, Etat, mémoire et culture. Quelques jalons pour l'étude du cas français d'Etat-nation*

Laurent Puren : *Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L'exemple de la Méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*

Dora Carpenter-Latiri : *L'arabe, butin de guerre ?*

Gilbert Grandguillaume : *Arabofrancophonie et politiques linguistiques*

Salih Akin & Mehmet-Ali Akinci : *La réforme linguistique turque*

William Rodriguez : *L'Espagne en 2002 : un laboratoire glottopolitique*

Jean-Pierre Jeantheau : *Bélarus : de la langue à l'Etat*

Samantha Chareille : *Aspects institutionnels de l'aménagement linguistique du Mercosur*

M.A. Haddadou : *L'Etat algérien face à la revendication berbère : de la répression aux concessions*

Foued Laroussi : *Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-nation au Maghreb*

### Compte rendu

Philippe Blanchet : *Bavoux, Claudine, et de Robillard, Didier, (Dir.), Linguistique et créolistique, Paris, Anthropos, collection « univers créole » 2, 2002, 218 p.*

### Débat

Jean-Baptiste Marcellesi : *Glottopolitique : ma part de vérité*

## NATION, ETAT, MEMOIRE ET CULTURE. QUELQUES JALONS POUR L'ETUDE DU CAS FRANÇAIS D'ETAT-NATION

Guy Lemarchand

Professeur émérite – Université de Rouen

Presque absente depuis 1950 de la recherche historique, sans doute sous l'influence de l'école des *Annales* qui ne s'intéressait guère à l'histoire politique, la question de la nation est revenue à l'ordre du jour des préoccupations des historiens français à partir des années 1980. Ainsi ont été lancées ou relancées dans cette décennie quatre collections d'histoire de la France continue et chronologique, une autre également systématique mais présentée par thèmes<sup>1</sup>, quatre ouvrages de réflexion personnelle sur l'ensemble de l'histoire française sous la plume d'auteurs de renom<sup>2</sup>, sans parler de trois synthèses de géographie historique de la France<sup>3</sup>. Après 1990, avec le démantèlement de l'URSS, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie sous la poussée de mouvements apparemment nationaux et l'aggravation de la situation en Irlande du Nord, l'attention des historiens auxquels se sont joints les géographes et les sociologues, s'est étendue à l'Europe, puis à l'Afrique et l'Asie, avec, souvent, une intention de visée comparatiste et en mettant l'accent sur le XXe siècle<sup>4</sup>. Sous la pression de l'actualité politique, se heurtant à l'absence de définition claire du concept de nation et à une certaine confusion avec des termes voisins, les études, comme le suggère l'énoncé des titres de la plupart des publications récentes, ont tendu à glisser de la formation du sentiment national, souvent évoquée de façon sommaire, vers l'analyse de son exacerbation, la déviance nationaliste, ou de son éclatement, le communautarisme. De plus nation et sentiment national sont fréquemment remplacés par la notion d'« identité » et un trait commun de ces recherches, est l'insistance, parfois jusqu'à l'exclusivité donnée à ces éléments, sur les phénomènes de culture et de mémoire collective, ce qui pose immédiatement la question des composantes et des fondements de ce même sentiment national. Ne relève-t-il dans son explication que de la

---

<sup>1</sup> Collectif, 1972-1998 ; collectif, 1987-1992 ; collectif, 1991-1997, G. Duby, 1988 ; J. Favier, 1985-1989 ; G. Duby, 1986-1992 ; A. Burguière, J. Revel, 1990-1993. A quoi s'ajoute récemment, par un auteur qui ne craint pas de traiter à lui tout seul la séquence chronologique entière, J. Marseille, 1999.

<sup>2</sup> P. Chaunu, 1982 ; P. Goubert, 1984 ; un duo mais où le second auteur tient une place importante, J. Carpentier, F. Lebrun, 1987 ; plus vaste, F. Braudel, 1986.

<sup>3</sup> J.R. Pitte, 1983 ; A. Fierro-Domenech, 1986 ; X. de Planhol, 1986 ; à ajouter : J.R. Trochet, 1997.

<sup>4</sup> Entre autres, pour s'en tenir aux publications en France : G. Lemarchand, C. Mazauric, 1993 ; M. Wieworka, 1993 ; M. Cahen, 1994 ; collectif 1995 ; D. Fabre, 1996 ; C.O. Carbonnell, 1996 ; P. George, 1992 ; Y. Lacoste, 1997 ; R. Martelli, 1998 ; R. Breton, 1999 ; A.M. Thiesse, 1999 ; J. Caro-Baroja, 2001. Il faut mentionner également la traduction – rare – d'au moins deux ouvrages étrangers importants : B. Anderson, 1983, trad. 1996 ; E. Hobsbawm, 1990, trad. 1992.

psychologie sociale ou même que de l'histoire des mentalités ? Par ailleurs jusqu'où faut-il remonter dans le temps pour saisir ses origines ? D'un avis quasi unanime, avec la Grande Bretagne, le Portugal, l'Espagne et la Suède, la France figure parmi les quatre ou cinq premières nations historiquement constituées, et même peut-être la première dans la mesure où, de façon visible aisément appréhensible à travers les archives et les livres d'époque, l'Etat qui lui correspond n'a cessé d'œuvrer à sa construction. Les nations les plus anciennement constituées sont des Etats-nations où les deux entités se recouvrent presque parfaitement et la France est probablement la plus vieille, en tous cas elle a servi sur ce plan de modèle à nombre de nations européennes au XIXe siècle pour acquérir leur Etat propre et éventuellement rejeter les Etats réputés étrangers qui les dominaient<sup>5</sup>. A travers la décolonisation de l'empire colonial français, il en a été relativement de même en Afrique dans la seconde moitié du XXe siècle. Par conséquent analyser la formation de la nation dans le cas de notre pays est riche d'enseignements qui débordent l'hexagone. Encore faut-il poser une définition, à titre au moins provisoire, du phénomène. Je m'en tiendrai au point de départ à des termes simples, sans doute trop simples mais qu'on peut nuancer et compléter par la suite, inspirés des propositions de S. Berstein et Ph. Oulmont, historiens contemporanéistes, pour l'« identité » : il s'agit d'une prise de conscience par un groupe humain à travers des pratiques collectives telles que des habitudes sociales ou des fêtes, et à travers des croyances communes qui peuvent être mythiques, de l'existence d'un certain nombre de traits qui en caractérisent les membres à l'exclusion de tous les autres et qui constituent une structure de longue durée à la fois spirituelle et matérielle par ses implications<sup>6</sup>. Trois questions essentielles se posent : quand situer l'apparition du fait en France, quel a été le rôle de l'Etat, faut-il s'en tenir au culturel pour comprendre le contenu du concept de nation ?

## I – Jusqu'où remonter dans le temps ?

Au XIXe siècle et encore à la fin du XXe siècle, on situe le plus souvent la naissance de la nation française dans la seconde moitié du XVIIIe siècle avec le développement de la philosophie des Lumières et surtout la Révolution porteuse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Incontestablement l'événement est fondateur à de multiples égards. La *déclaration des droits de l'homme et – à ne pas oublier – du citoyen* du 26 août 1789 libère l'individu des anciennes contraintes politiques et religieuses et, loin de demeurer un texte destiné à être enfermé dans un tabernacle et ressorti et cité lors des cérémonies solennelles en l'oubliant le reste de l'année comme il est arrivé aux préambules de maintes constitutions écrites postérieures, il sert de justification au mouvement démocratique qui parcourut villes et campagnes pendant cinq ans jusqu'au lendemain de thermidor. Son retentissement est d'autant plus grand qu'il semble annoncer à l'Europe une ère de fraternité dans la mesure où la Constituante proclame ensuite le *décret de paix au monde* du 22 mai 1790<sup>7</sup>, ce qui écarte apparemment une dérive nationaliste. En même temps à la suite des principes adoptés lors de la nuit du 4 août, résultant du soulèvement populaire de juillet-août plus que des décisions d'assemblée, l'égalité civile et l'abolition du régime féodal unifient juridiquement le corps social tandis que l'affirmation d'un droit unique pour tout le territoire, l'institution d'une administration uniforme, la suppression des corporations, des monopoles légaux et des barrières intérieures à la circulation des marchandises, établissent les bases d'un marché national en 1790-91. Et par les fêtes civiques, le théâtre et l'organisation esquissée d'un nouveau système général d'enseignement chargé de diffuser la langue unique de la

<sup>5</sup> H. Schultze, trad. P1996.

<sup>6</sup> Cf. S. Berstein, 1999 et Ph. Oulmont, 1999.

<sup>7</sup> J. Godechot, 1966 ; D.A. Bell, 2001.

République, les autorités révolutionnaires s'efforcent d'inculquer partout l'attachement à la nation nouvelle, ce que renforce en 1792-94 la toile des clubs jacobins.

Néanmoins si la Révolution remplace effectivement le sujet du roi par le citoyen, elle ne part pas de rien en 1789, remarque de simple bon sens qui a amené au XIXe siècle à rechercher plus haut dans le temps les origines de la nation. Fait le plus ancien qu'on a invoqué : la lutte de Vercingétorix contre l'invasion romaine, héros malheureux mais qui aurait pour la première fois réussi à unifier les peuples de la Gaule et, par l'exemple de sa résistance contre César, préparé la voie à la future France. Donc, comme écrit ironiquement G. Goudineau, un Vercingétorix patriote et visionnaire « sorte de sous – Jeanne d'Arc » ? C'est l'image que suggère l'humaniste Robert Gaguin dès la fin du XVe siècle dans sa *Chronique depuis Pharamond jusqu'à 1499* (en latin), qui est plus ou moins reprise plus tard par Amédée Thierry et Henri Martin. En fait l'homme a été, comme bien d'autres nobles gaulois et peuples celtes, allié de Rome avant d'en devenir l'ennemi à la suite des interventions répétées et brutales du proconsul romain destituant et même exécutant les chefs des cités à sa guise, et à la nouvelle de la crise intérieure qui affaiblit le pouvoir à Rome en 53 avant Jésus-Christ. Son armée est formée de contingents qui ont chacun leurs chefs et une partie des 60 cités, les Etats embryonnaires Gaulois, ne s'y est pas ralliée, d'autant qu'il n'y a jamais eu de structure politique unitaire des Celtes et que les luttes les opposant les uns aux autres ont été fréquentes. Après Alésia (52 avant Jésus-Christ) aucun mouvement ne reprend l'action de Vercingétorix et deux légions (8000 hommes) suffisent pour écraser les dernières rébellions en quelques mois<sup>8</sup>.

Faut-il alors reporter les débuts de la France à l'invasion francque et au règne de Clovis depuis son baptême catholique (499-511) comme l'ont magnifié Augustin Thierry et Michelet ? Il est vrai que la conversion du chef conquérant païen lui rallia les évêques de la Gaule du Nord. Dans l'atmosphère d'inquiétude spirituelle et politique provoquée par la chute de l'empire d'Occident (476) et la domination des rois Germains et hérétiques ariens, le haut clergé catholique présenta l'événement comme la victoire de Dieu sur l'erreur et les œuvres de Satan. Il est également vrai que Clovis ensuite conquiert une bonne partie de la future France avec les régions entre Seine et Loire et l'Aquitaine Wisigothique, qu'il établit sa résidence principale à Paris à la fin de sa vie, et qu'il commençait à ériger un état de droit dans la lettre en promulguant la loi salique et en reconnaissant le Bréviaire d'Alaric. Cependant la Septimanie entre Rhône et Pyrénées lui échappe et à sa mort le royaume selon la coutume barbare est partagé entre ses trois fils dont l'un tente d'assassiner les deux autres, lesquels à leur tour exécutent ses enfants et héritiers afin de s'emparer de ses terres. La monarchie ne retrouvera l'unité qu'en 558 et pour trois ans seulement. En outre au VIe siècle la séparation entre les habitants Gallo-Romains et les Germains demeure entière. Et celui dont on affirmera à la fin du XVe siècle la sainteté, bien que non reconnue comme telle par la Papauté, n'en assassine pas moins quatre rois Francs du Nord de la Gaule afin de s'emparer de leur royaume, sans parler de multiples exécutions de prisonniers, brutalité cynique qui en fait bien un homme de son temps sans élan visionnaire particulier<sup>9</sup>.

Il est difficile d'accorder beaucoup plus de crédit à un autre épisode important historiquement et également célébré comme l'acte de naissance de l'idée nationale : les serments prononcés à Strasbourg par deux des fils de l'empereur carolingien Louis le Pieux à Strasbourg en 842, chaque souverain s'exprimant dans la langue de l'autre – Charles le Chauve en tudesque et Louis le Germanique en langue romane, ce qui marque une séparation linguistique entre leurs Etats, cérémonie qui a été suivie quelques mois après par le traité de partage de l'empire entre les deux et leur frère Lothaire (843). Charles reçoit ainsi la Francie occidentale qui va avoir longtemps pour frontière à l'Est le Rhône, la Saône, la Meuse et, plus

<sup>8</sup> G. Goudineau, 2001 ; K.F. Werner, 1984 ; O. Buchsenschutz et A. Schnapp, 1992.

<sup>9</sup> M. Rouche, 1996 ; J. Le Goff, 1986.

ou moins, l'Escaut, et qui va constituer le territoire du royaume de France pendant plus de cinq siècles, la Bretagne pourtant restant en dehors, alors que la Lotharingie disparaît dès 936 absorbée par la Germanie. Il est possible que la longévité de cette formation politique soit liée à l'existence en son sein d'une langue dominante qui assure un minimum d'unité intérieure et l'oppose à l'Est voisin. Mais on ne peut confondre le domaine de Charles avec déjà la France<sup>10</sup>. Certes encore en 1951 J. Calmette, historien médiéviste de renom à l'époque, voit dans le traité de Verdun la fondation de deux Etats indépendants, en particulier de la France échappant désormais aux prétentions de l'empereur maître de la Lotharingie, Lothaire II (855-869), et déjà « l'âme allemande » écrit-il, et « l'âme française » se seraient affrontées. La Gaule formerait ainsi un territoire qui peut offrir « les conditions d'une existence viable ». Néanmoins l'Etat nouveau est fort loin de présenter le visage d'une nation, même embryonnaire. Le souverain doit son autorité aux liens de fidélité personnelle qui unissent son entourage et ses guerriers à sa personne et non pas à un principe abstrait et permanent de génération en génération et reconnu également dans toutes les parties du royaume, comme en témoignent les multiples troubles, rébellions et trahisons qui éclatent à la fin du IXe siècle et au Xe siècle. De plus cette adhésion au roi ne concerne que la toute petite minorité des barons et hommes d'armes, nous ne savons rien des sentiments des humbles, c'est-à-dire de la masse des habitants. Enfin le pouvoir réel du souverain paraît très limité, même lorsque Charles revêt à son tour la dignité impériale (875) ; à l'autorité centrale se substitue pour plus de deux siècles celles des comtes qui disloque la structure d'Etat de grande dimension. De plus jusqu'aux XI-XIIe siècles une forte part de la population demeure semi-nomade, ce qui ne favorise pas l'apparition d'un sentiment d'appartenance à une communauté couvrant un vaste espace.

On pourrait présenter à peu près les mêmes arguments contre l'idée suivant laquelle l'avènement d'Hugues Capet en 987 marquerait les débuts de la France, la faiblesse de ce roi étant presque aussi évidente que celle de Charles le Chauve et le seul aspect remarquable de l'événement étant l'arrivée sur le trône d'une dynastie nouvelle et durable<sup>11</sup>. Certes il est vrai que Hugues dispose d'un domaine allant de Senlis à Bourges qui lui fournit des moyens financiers modestes mais supérieurs à ceux de ceux de ses grands vassaux. La Couronne royale avec le sacre l'élève également au-dessus de ceux-ci et lui confèrent un prestige particulier et une certaine autorité morale dans les mentalités féodales de l'époque. Toutefois on doit observer que le royaume est loin de constituer une unité politique et moins encore une unité de civilisation. Pour se rendre maître réellement du Domaine et maîtriser les seigneurs châtelains, il faudra aux successeurs d'Hugues plus d'une cinquantaine d'années, de Philippe I à Louis VII. Quant aux princes à la tête des principautés vassales, le Capétien se garde d'intervenir sur leurs terres et le duché d'Aquitaine, le comté de Flandre, le comté de Champagne, le comté de Bourgogne ou le duché de Bretagne ont encore des siècles à mener une vie indépendante et les ducs, marquis et comtes ont, comme le monarque dans ses possessions, maints combats à conduire contre leurs propres vassaux pour maintenir leur pouvoir. Et pour le roi lui-même, Hugues n'apparaît pas avoir formulé une conception particulière de l'avenir de ce qui deviendra la France ; l'un de ses soucis essentiels, une réussite d'ailleurs, a été de veiller à l'intérêt de son lignage et de faire élire de son vivant son fils et successeur Robert.

En réalité, sans descendre dans le temps jusqu'au XVIIIe siècle, c'est vers le XIIIe siècle qu'il faut probablement aller pour apercevoir les premiers éléments qui constitueront les bases de la nation future. En effet d'abord à ce moment est constitué un Etat réellement unifié étendu et puissant avec, sous Philippe-Auguste, l'annexion du Domaine royal jusque là à peine plus gros que trois départements, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la

<sup>10</sup> E. Perroy, 1974 ; R. Fossier (dir.), 1982.

<sup>11</sup> J. Calmette, 1951 : 108-113 ; sur Hugues Capet : R. Delort, 1990 ; M. Parisse, X. Barral, I Altet, 1992.

Touraine, du Poitou et de la Saintonge, puis avec la Croisade des Albigeois la descente vers le Sud et la mainmise sur le Languedoc (1271). En même temps une armature administrative et judiciaire couvrant une grande partie du territoire est donnée avec la création des baillis et sénéchaux (1190). L'armée que réunit le roi arrive à des effectifs qui surclassent de beaucoup ce dont les grands feudataires vassaux peuvent disposer : Philippe-Auguste dispose de 7 à 12 000 hommes à Bouvines (1214), Philippe III en emmène 6 à 7 000 dans la petite guerre du comte de Foix (1272), Philippe IV solde des bandes de routiers, professionnels efficaces, alors que le duc de Normandie à la fin du XIIe siècle avait 800 cavaliers, le duc de Bretagne réputé pour sa puissance à la fin du XIIIe siècle en a moins de 200 et le comte de Barcelone au total 1000 hommes d'armes. Cette suprématie militaire repose sur la capacité fiscale. Après règlement sur place des dépenses administratives et des charges (aumônes, pensions) qui sont assignées sur les recettes locales, le Trésor royal reçoit en 1202-3 (1 an) 197 000 l, 738 000 en 1292 et grâce aux impôts levés par Philippe le Bel sur tout le royaume après 1291 peut-être plus d'1,2 million en 1299, quand le duc de Bourgogne a un revenu de 20 000 l en 1278 et le comte de Toulouse 31 400 en 1285<sup>12</sup>. La possession des riches campagnes du Bassin Parisien où se développe précocement l'assolement triennal est un atout : en 1328 la prévôté de Paris compte 14 feux/km<sup>2</sup> tandis que la moyenne pour le royaume est de 7,7 ; la mainmise sur la Champagne (1285) avec son mouvement commercial constitue un autre avantage. Et le prestige de la monarchie ne cesse de se renforcer à cause de la piété apparente des princes dans un monde baigné de religiosité : trois rois du XIIIe siècle ont pris la croix contre les Sarrazins et Louis IX est même parvenu à la sainteté reconnue par sa canonisation en 1297. Au XV siècle son culte est célébré dans la région parisienne mais également dans des provinces éloignées comme le Cambésis et le Languedoc.

En même temps dans les cercles cultivés a commencé à s'élaborer une idéologie politique qui prépare la voie à l'idée de nation en portant l'attention et l'attachement sentimental sur deux entités qui sont plus vastes et plus durables que la personne du roi. Conseiller de Louis VI et de Louis VII, Suger non seulement présente le monarque comme un être d'exception à cause du choix de Dieu manifesté par le sacre : il est porteur de la « virtus », mais aussi, selon lui, il est au-dessus de l'Eglise au temporel et il défend la « respublica », l'intérêt commun qui s'inscrit dans les limites de l'ancien « regnum francorum » ; par là surgit une nouvelle et vaste communauté. Puis au XIIIe siècle en remerciement du rôle de Pépin et Charlemagne défenseurs de Rome, et du souvenir des rois qui ont participé à la Croisade, la Papauté honore le souverain de France et le royaume du titre de « très chrétien », notion dont s'emparent les conseillers laïcs de Philippe le Bel pour placer le roi au-dessus de l'autorité spirituelle du Pape, ce qui contribuera à créer parmi les fidèles conviés dans les assemblées nombreuses à prier pour le roi, à ressentir un sentiment d'unité et d'exaltation à la taille du royaume. Par ailleurs commencées en 1274, les *Grandes chroniques de France* de l'abbaye de Saint Denis consacrées à la geste des rois règne après règne depuis Clovis jusqu'à 1518<sup>13</sup>, diffusent la gloire des souverains car elles sont largement copiées et recopiées. Surtout elles fixent la légende qu'elles historicisent des origines illustres des Francs qui descendraient d'Hector et de Troie. Puis le mythe est retravaillé avec la découverte des ancêtres Gaulois qu'il faut alors revaloriser et au XVe siècle on tend à en faire aussi des descendants des Troyens, ce qui aboutit à la synthèse de Jean Lemaire de Belges – *Les illustrations de Gaule et singularité de Troie* – en 1511-12 selon lequel les Gaulois deviennent le peuple le plus ancien, issu de Noé, ce qui les relie à la Bible, et il seraient les ancêtres des Troyens, eux-mêmes à l'origine de Rome et des Francs. Ainsi est flatté et consolidé l'orgueil du royaume.

Néanmoins il ne faut pas exagérer l'ampleur des innovations du XIIIe siècle et du Bas-Moyen-Age, la nation France n'est pas encore née à l'époque, se mettent en place seulement

<sup>12</sup> F. Lot, 1958 ; G. Duby, 1973.

<sup>13</sup> C. Beaune, 1985 ; M. Bur, 1991 ; N. Pons, 1996 ; B. Guinée, 1967 et 1986.



des conditions nécessaires à son élaboration. L'Etat fort qui est construit, nécessaire pour maîtriser les privilèges de groupe et les particularismes provinciaux, en fait demeure en partie instable et patrimonial. A son lit de mort, devant la protestation des nobles, Philippe le Bel supprima les impôts nouveaux et il faudra attendre plus d'un siècle pour qu'ils soient admis sans discussion sur leur principe et qu'ils deviennent permanents (1435-39). De plus reste également la pratique des apanages qui morcelle le Domaine. Le lien des sujets au royaume demeure personnel, féodal et religieux plus que dicté par un sentiment d'appartenance communautaire : il est soumission à l'Élu de Dieu et au suzerain des suzerains. En outre, comme l'écrit le juriste Beaumanoir au XIII<sup>e</sup> siècle « tout baron est souverain dans sa baronnie », il a donc pratiquement tous les pouvoirs ou se les attribue, souvent avec peu de discrétion. Et la compréhension claire des idées politiques n'est partagée que par les clercs des grandes abbayes et de l'Université, des légistes et quelques membres de la haute noblesse, c'est-à-dire moins du dixième de la population, ceux qui savent le latin et saisissent les abstractions.

## II – L'action contradictoire de l'Etat monarchie

On peut d'autant mieux présumer que le rôle d'une superstructure d'action volontariste comme l'est l'Etat sera important dans la formation de la conscience nationale que le territoire et l'ensemble de la société sur lesquels repose la France ont été longtemps caractérisés par une extrême diversité, voire des oppositions nombreuses entre les régions et les groupes. Le premier trait en est la fameuse division de l'espace entre le Nord et le Sud<sup>14</sup>. A cet égard le fait bien connu le plus apparent est la ligne séparant la France en non pas deux ensembles linguistiques mais en trois, et qui va du Nord de Bordeaux jusqu'à la région lyonnaise en passant par le Nord du Massif Central : s'ajoute en effet aux deux zones d'oïl et d'oc une troisième qui constitue une bande horizontale, la médio-romaine, de parler Franco-Provençal, qui est située au Sud de la limite de partage précédente et couvre le Limousin, l'Auvergne, la Savoie et le Dauphiné. La langue y est assez proche de la langue d'oc mais largement pénétrée par la langue d'oïl ; il s'agit probablement d'une zone anciennement d'oc qui s'est longtemps conservée parce qu'elle était assez éloignée de l'Île de France et qu'elle fut relativement épargnée par la guerre de Cent Ans et les mouvements de population qu'elle entraîna. Mais, avec la reprise du commerce et de l'expansion démographique après le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, elle fut de plus en plus soumise aux influences du Nord.

Second facteur de diversité dans l'espace français d'aujourd'hui : les types de famille dominant au début du second millénaire après Jésus-Christ. La famille nucléaire réduite au couple et à ses jeunes enfants règne alors dans la plus grande partie de la France du Nord, la famille élargie souche unissant dans la même maison deux ou trois générations est établie en Bretagne, Alsace, Flandre, la famille large communautaire cohabitation de plusieurs ménages de même génération se trouve au Sud de la Loire et de Lyon. Par ailleurs les systèmes de cultures diversifient le paysage encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle et sans doute davantage au Moyen-Age : l'openfield céréalier avec assolement triennal, groupement d'habitat en gros villages serrés et fortes contraintes collectives agricoles dans le Bassin Parisien, l'Est et le Nord, le bocage à l'Ouest et au Centre avec un élevage surtout bovin et porcin plus important et habitat dispersé, le système méditerranéen avec le quatuor blé, vigne, olivier, moutons, la présence fréquente de l'arbre à fruits dans les champs, de vastes espaces vides à pâture extensive, l'assolement biennal presque exclusif, la culture en terrasses et l'urbanisation relative en bourgs nombreux, avec constitution municipale solide. Enfin il faut distinguer un quatrième système, en montagne et sur les hauts plateaux, avec culture relativement intensive

<sup>14</sup> F. Braudel ; M. Aymard, 1988 ; X. de Planhol, 1989 ; D. Nordman, 1998.

de blé en fond de vallée, prairie de fauche à moyenne altitude et hautes surfaces à culture rare et itinérante, pâturage collectif saisonnier et forêts d'exploitation. Mais quelle que soit la complexité de cette opposition entre les régimes agraires, à la veille du développement du capitalisme industriel, on retrouve une coupure de l'hexagone en deux suivant les modes d'assolement selon une ligne de Saint Malo à Genève qui rappelle la ligne de partage linguistique : l'assolement triennal prédominant au Nord sauf quelques îlots de biennal en Basse-Alsace, Pays Nantais, Vendée, Anjou, et le quadriennal en Berry, le biennal régnant lui-même au Sud à l'exception entre autres du Toulousain ; il semble que depuis l'an mille le premier a progressé vers le Sud et conquis en particulier le Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle. Enfin on rencontre encore la division Nord-Sud selon une frontière allant du Nord du Poitou au Sud de la Bresse en passant par la Marche et le Bourbonnais, pour la construction des toits des maisons rurales : d'une part des toitures à forte charpente, pentes raides, en chaume, ardoises ou tuiles plates au Nord, avec cependant des îlots dans les régions montagneuses du Sud du Massif Central, des Pyrénées Centrales et une grande partie des Alpes, d'autre part des toits au contraire à pentes faibles, des tuiles courbes simplement posées au Sud avec, là encore, des îlots en Lorraine et Barrois. La seconde formule vient de la République Romaine, elle a conquis le Midi de romanisation précoce et intense, tandis que la première est antérieure et la désorganisation liée aux invasions barbares en a favorisé le maintien ou poussé à son retour ; l'exception lorraine serait due à une reconstruction à l'époque moderne à partir des villes restées fidèles à la tradition romaine et toujours en contact avec le Sud grâce à la proximité de la grande voie de communication verticale Trèves – Lyon – Marseille.

Pour tenter d'expliquer l'existence de ces deux, trois ou quatre France et de leur longue persistance, deux schémas proposés particulièrement par F. Braudel paraissent convaincants quoique largement hypothétiques. Le premier remonte à la préhistoire et prend en compte les travaux de géographes récents. La France constitue un isthme à l'Ouest de l'Europe et de l'Asie des grandes plaines centrales, lieu de passage et de confluence vers l'Atlantique et la Méditerranée. Elle a connu deux vagues successives d'invasions à l'époque néolithique : des populations méditerranéennes remontant vers – 5000 jusqu'à la moitié du Massif Central et des Alpes et vers le Sud-Ouest, des Danubiens marchant vers l'Occident à la recherche de terres limoneuses de culture céréalière franchissant le Rhin vers – 4500 et occupant le Nord et le Bassin Parisien et buttant sur un groupe antérieur installé dans le Massif Armoricaïn et développant la civilisation des grands mégalithes. Entre les deux premiers a été repérée à partir des toponymes et des dialectes une zone de fortifications, vrai « limes », coupant l'hexagone d'Ouest en Est, du Poitou au lac de Genève, rappelant la limite langue d'oïl – langue d'oc, peut-être construites par les Ligures contre la poussée des Celtes du Nord, reconstruite ensuite par les Romains contre les invasions Barbares du IV<sup>e</sup> siècle et correspondant au Franco-Provençal. Deuxième schéma, fondé sur les variations des structures familiales et des paysages agraires pendant le haut Moyen-Age : peu nombreux – peut-être 80 000 Francs, 100 000 Burgondes – mais dominants, les Germaniques à famille élargie finissent par se fondre dans les Gallo-Romains. Leur famille élargie éclate entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle par contact avec les anciens habitants et avec les défrichements, ce qui favorise l'implantation précoce de la féodalité, les besoins d'un peuplement plus nombreux avec la reprise démographique et l'organisation de la cavalerie lourde francque conduisant à développer l'openfield aux XI-XIII<sup>e</sup> siècles. Au Sud de la Loire où ils pénètrent moins, la famille élargie résiste, la féodalisation localement est gênée tandis que persistent mieux l'autonomie des communautés villageoises et des villes qui s'épanouissent de la Guyenne à la Provence, et la propriété privée des terres (alleux). L'Armorique est receltisée par le débarquement des Gallois aux VI-VII<sup>e</sup> siècles et peut-être le bocage a-t-il été créé par eux ; en tous cas ils s'opposent fortement à la pression des Mérovingiens et des Carolingiens.



Pourtant, en réalité à la fin du Moyen-Age et aux Temps Modernes, ce n'est pas seulement deux France ou quatre qu'il convient de distinguer, mais bien davantage : un fractionnement en pays, provinces et régions multiples, différents les uns des autres par leur culture et leurs ressources. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle les villes dont le réseau est déjà à peu près celui du XX<sup>e</sup> siècle, sont cependant encore très petites. En dehors de Paris, 4 dépassent à peine 20 000 habitants, moins d'une dizaine ont entre 10 et 20 000, l'énorme majorité a moins de 5 000 habitants, même Saint-Malo pourtant déjà port actif. L'espace national est fragmenté en « pays » constitués par l'étendue de rayon égal à ce qu'on peut parcourir en une journée aller et retour à partir de chaque cité dominante, laquelle sert pour le plat pays de marché de fourniture de produits spécialisés et de marché de ventes des surplus agricoles des campagnes proches, tout se nourrissant partiellement elle-même grâce à ses jardins et à sa ceinture maréchaire. L'échange demeure limité : avec P. Chaunu on peut estimer que seule une part minoritaire de la production agricole est destinée à la vente et que 9/10<sup>e</sup> de cette part qui circule ne va pas au delà de 5 km, le 1/10 restant franchissant généralement 25 à 40 km ou gagnant des lieux d'exportation lointaine. Evidemment la surface réelle de chaque pays varie selon les produits de consommation à grande (drap de Flandre) ou petite (objets de bois) distance que peut fournir la ville. De plus ses principaux habitants drainent fermages, droits seigneuriaux et impôts de la campagne environnante et lorsqu'il y en a, ils dirigent les activités industrielles des ruraux. Au dessus des pays étaient les provinces, unités plus vastes caractérisées par leur droit, leur soumission à un pouvoir féodal aux limites géographiques définies, et la reconnaissance par le roi de privilèges et libertés encore d'actualité ou tombés en désuétude. En leur sein, selon la richesse qui s'y développe, fleurit une culture particulière, parfois fondée sur une langue propre, et une conscience d'identité provinciale peut naître, faite du sentiment de supériorité par rapport aux autres parties du royaume et de solidarités qui dépassent le lignage et le clocher. Les conditions naturelles, relief, sol, climat, position géographique, contribuent à la formation des pays et, pour quelques unes, des provinces : si nombre de pays portent le nom de la ville qui les domine tels le Beauvaisis ou le Toullois, d'autres sont dénommés par le nom du massif montagneux qui les distingue des plaines environnantes, comme le Margeride ; le Roussillon, lui, est une dépression maritime entourée de hauteurs qui en marquent la frontière. L'homme aux Temps Modernes est encore trop dépendant de la géographie brute pour que celle-ci ne cloisonne pas son univers<sup>15</sup>.

Ces divisions se retrouvent partiellement dans la carte des langues et des dialectes. L'enquête de l'abbé Grégoire de 1790 montre qu'un Français sur deux ne connaît pas le français et il y a alors beaucoup plus que trois parlers. La langue d'oïl qui couvre au XVIII<sup>e</sup> siècle près des deux tiers de la population, comporte quatre dialectes, la langue d'oc cinq dialectes et s'ajoutent dans l'étendue de la France actuelle six langues de langues-mères différentes, de l'allemand en Alsace à l'italien dans le comté de Nice. Les systèmes juridiques sont encore plus nombreux : à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle où leur nombre s'est déjà réduit, on compte 60 coutumes régionales et 300 usages ou coutumes locales. Quant aux systèmes de poids et mesures, ils sont innombrables et souvent, particulièrement pour l'évaluation des superficies, ne valent que pour un canton de quelques paroisses. Par exemple pour le bailliage de Neufchâtel-en-Bray qui s'étend sur le 1/5 de l'actuel département de Seine-Maritime et compte 198 paroisses, on a 8 valeurs différentes de l'acre ; pour les mesures de capacité pour 53 marchés établis sur le territoire du même département, il y a 12 boisseaux à grains différents et encore dans certaines localités varie-t-il suivant qu'il s'agit de froment ou bien d'orge et d'avoine<sup>i</sup>, sans parler des nuances entre le « ras » et le « comble »<sup>16</sup>. On connaît également la bigarrure confuse du dessin des circonscriptions administratives et judiciaires, les deux fonctions étant dans l'Ancien Régime largement confondues. Le bailliage normand

<sup>15</sup> X. de Planhol, 1986.

<sup>1616</sup> G. d'Arandel de Condé, 1968 et 1970.

déjà cité avait, dispersées sur sa surface, 5 enclaves dépendant de juridictions extérieures et constituées chacune d'une ou deux paroisses et il possédait lui-même 11 enclaves hors de ses limites, certaines étant plus proches de Beauvais que de Neufchâtel. Et, pour compliquer la situation, les « pays » que l'on arrive à repérer sont loin de correspondre toujours à ce découpage administratif<sup>17</sup>. Enfin le mouvement économique et l'urbanisation du XIIIe au XVIIIe siècles ont tendu aussi à fractionner la France en plusieurs aires. En effet, comme le remarque encore F. Braudel à propos de la dynamique des échanges internationaux et de leur conséquence sur l'organisation du territoire, Paris et le Bassin Parisien ont été longtemps concurrencés par le mouvement impulsé par les échanges entre les deux foyers d'activité industrielle et marchande novateurs et prospères de l'Europe, la Flandre et l'Italie du Nord dont les foires de Champagne, situées à mi-parcours sur l'axe de liaison Nord-Ouest – Sud – Est et à leur apogée de 1180 à 1320, étaient le lieu de rencontre où les draps du Nord étaient obtenus contre les épices et les soieries du Levant et d'où le crédit des marchands italiens irriguait l'Occident. Ensuite, placées à peu près dans la même position, ce sont les foires de Lyon créées en 1420 et en pleine activité de 1489 à 1562 qui prennent le relais. Par ailleurs, stimulées par le développement du circuit Baltique – Pays-Bas – Séville – Méditerranée et par le trafic avec les îles et l'Amérique, les villes portuaires atlantiques prennent leur essor aux XVI-XVIIe siècles, loin de l'influence de la capitale, et les villes frontières continentales Lille, Strasbourg, profitent surtout de leurs relations avec les Pays-Bas ou avec la Rhénanie.

En face de cette réalité sociale ainsi atomisée, il fallait bien une entité à la fois morale et matérielle appuyée sur l'idéologie commune et se présentant comme protectrice et garante de l'intérêt général sur terre et par rapport à l'au-delà, pour susciter la conscience d'une unité à travers des populations si diverses et un territoire si étendu pour les moyens de transport et de communication de l'époque. C'est l'Etat monarchique<sup>18</sup>, justifié par le droit divin du roi, qui a commencé à assumer cette tâche en mettant en œuvre des procédures en partie volontaristes de centralisation et d'unification. En premier lieu, il a imposé la notion de territoire national d'abord en détachant celui-ci de l'ancien patrimoine foncier familial de la dynastie et en lui donnant un caractère pérenne : avec les ordonnances de Moulins (1566) et de Blois (1579) l'inéliminabilité du Domaine devient loi fondamentale du royaume et l'édit de 1607 le réunit à la Couronne. Ensuite c'est le monarque lui-même en tant que lieutenant de Dieu pour le commandement des peuples à lui soumis, la plus haute autorité ici-bas, qui conduit l'agrandissement de ce même territoire par les guerres victorieuses qu'il mène, les mariages qu'il conclut pour lui et sa famille et les héritages qu'il reçoit, ce qui sacralise ces acquisitions de terres nouvelles ; elles sont d'emblée des terres de souveraineté et non des possessions privées<sup>19</sup>. L'Etat a également favorisé l'unification linguistique en substituant le français au latin pour la justice et l'administration (1539), en instituant l'Académie Française (1635) chargée d'élaborer une grammaire et un dictionnaire qui devaient avoir pleine autorité, et en pensionnant des écrivains de langue française. Il a aussi étendu aux provinces conquises l'usage officiel du français (Flandre maritime 1684, Alsace 1685, Roussillon 1700, Lorraine 1748, Corse 1770). Par ailleurs, il a commencé la simplification et la réduction des systèmes de droit avec l'ordonnance de Montil-les-Tours (1454) qui aboutit, difficilement, à la fin du XVIe siècle à la fixation par écrit des coutumes, et il a, sur de grandes questions, légiféré pour l'ensemble du royaume, particulièrement sous Louis XIV, telle la fameuse ordonnance de Villers-Coterets qui porte sur des matières diverses (1539), ou l'ordonnance criminelle de 1670. Il a promu la domination intellectuelle de l'ensemble territorial par la représentation cartographique ; si les premières cartes du royaume, la *Gallia* (1511) et la *Charte gallicane* (1525), sont probablement d'initiative privée, il n'en demeure pas moins que François I<sup>er</sup>,

<sup>17</sup> Y. Durand, 1984.

<sup>18</sup> Y.M. Bercé, 1997 ; J. Cornette, 2000.

<sup>19</sup> Ph. Oulmont, 1999 ; L. Bély, 1999.

Henri II et Henri IV prennent en main, dans un but d'abord militaire, ces travaux. Ensuite ceux-ci se développent pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et connaissent vite une diffusion commerciale dans le public, pour aboutir à la grande carte de Cassini en 180 feuilles, toujours sous l'égide du roi, commencée en 1750. En même temps pour la connaissance des populations des provinces, de l'organisation administrative, de la société et de la géographie locale, sont lancées sous Louis XIII et surtout sous Louis XIV les grandes enquêtes des intendants de 1664 et 1697 qui, bien que restées manuscrites, contribuent à l'essor de la production privée des guides de voyages, descriptions géographiques et autres recueils historiques provinciaux qui se multiplient au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La construction des routes modernes, pavées, dépend à peu près entièrement de l'Etat et elle répond d'abord, elle aussi, à un but politique d'améliorer la surveillance intérieure et d'accélérer les déplacements de soldats ; réclamant des moyens bien que fondée sur le travail des populations riveraines, elle est tardive : la corvée royale des routes apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle, Colbert la développe quelque peu, mais c'est à partir de 1735 avec la réforme et l'étoffement de l'administration des Ponts et Chaussées et l'adoption d'un plan national de travaux qu'est entrepris le grand effort qui donne 40 000 km de routes à peu près achevées en 1789, réalisation unique dans l'Europe moderne. C'est dans le même esprit que Louis XI crée pour les courriers royaux la poste avec des relais sur une grande partie du royaume (1464) ; à partir de 1576 le réseau est ouvert à la demande des particuliers pour les sacs, et de 1622 pour les lettres du public. En 1584, on compte 302 « maisons de postes », 798 en 1701, 1426 en 1789 et à l'avènement du chemin de fer 2057 en 1850. Enfin, recrutant beaucoup d'étrangers mais surpassant encore plus nettement qu'au Moyen-Age les armées privées qui vont disparaître au XVII<sup>e</sup> siècle, et brassant des hommes venus de diverses provinces, l'armée royale voit ses effectifs s'accroître peu à peu. Louis XII en Italie vers 1499 a 15-17 000 hommes avec des Picards, des Normands, des Gascons aux côtés des Suisses et des Allemands. A la fin de la guerre avec l'Espagne en 1659, la France a près de 200 000 hommes sous ses drapeaux ; ils sont peut-être 340 000 pour l'armée de terre en 1690 auxquels s'ajoutent 70 000 marins et 100 000 miliciens<sup>20</sup>.

Cependant l'action de l'Etat n'est pas uniquement et simplement orientée vers l'intégration des populations diverses et la formation d'une nation relativement homogène et unie, ce qui est effectivement conforme à sa logique d'appareil central de commandement. En fait, il agit de manière contradictoire, souvent au gré des circonstances et de ses intérêts immédiats, sans parler des effets imprévus des mesures qu'il prend. Ainsi la monarchie n'a-t-elle jamais interdit l'usage des langues locales et n'a-t-elle jamais soutenu financièrement l'effort de développement des écoles et collèges enseignant le français. Aussi seules les élites régionales deviennent bilingues, la majorité de la population continuant à ne connaître que la langue ou le dialecte local. Pour autant la fidélité monarchique peut persister : on peut se sentir sujet du roi tout en ne comprenant pas le français, mais il y a là une entrave sérieuse à la naissance de la conscience d'une communauté de vaste dimension. Il en va un peu de même en ce qui concerne l'unification juridique du royaume : la rédaction des coutumes les stabilise et cristallise leur diversité jusqu'à la Révolution et l'expansion de la législation royale n'a pas réduit notablement leur application, qu'elle n'entendait d'ailleurs pas supprimer.

Surtout les rois ont-ils réellement cherché à obtenir l'adhésion spontanée au corps du royaume de toutes les populations sur lesquelles ils régnaient ? En effet on peut s'interroger sur le concept de « modernité » que l'Etat monarchique symboliserait et qu'il mettrait en œuvre malgré les résistances « conservatrices » de ses administrés, particulièrement des plus nombreux, les classes populaires, enfermées dans l'ignorance, les peurs et les routines, thème interprétatif avancé abondamment à propos des troubles sociaux et émeutes de l'époque

<sup>20</sup> A. Corvisier, 1992. ; M. Vaisse, 1998.

moderne par divers historiens depuis une quarantaine d'années<sup>21</sup>, et il y a peut-être aussi nécessité de nuancer nettement les idées de centralisation et d'absolutisme avec lesquelles on a longtemps caractérisé aux XIX-XXe siècles la monarchie d'Ancien Régime. Au caractère de modernité attribué à l'Etat est également liée, selon les mêmes auteurs, la représentation de celui-ci – tirée en fait du discours royal lui-même, textes des lois, déclarations des conseillers – comme relativement indépendant de la société et défenseur de l'intérêt général par delà les querelles d'égoïsme entre les groupes. A quoi s'oppose la théorie selon laquelle il n'était que l'instrument d'une classe dirigeante qui, dissimulée sous le masque de la légitimité monarchique, à travers l'appareil du gouvernement et des administrations, détenait le pouvoir et l'exerçait à son profit. Ne faut-il pas cependant tenir compte du contexte de l'époque ? La société dont il s'agit est fortement hiérarchisée dans ses structures matérielles – primat de la fortune foncière – et juridiques – inégalité officielle entre les ordres et les corps – comme dans sa symbolique – préséances, costumes, oriflammes, blasons, etc. – où le transcendant et la religion imprègnent l'univers mental<sup>22</sup>. A cela s'ajoutent des spécificités françaises : par rapport aux moyens de communication et de transports et avec une densité de population relativement considérable, la France constitue un royaume de vaste dimension, largement ouvert par terre sur le continent européen, ce qui implique des frais d'administration élevés et des dépenses militaires encore plus lourdes, d'autant que, offensive ou défensive, la guerre est alors fréquente. Dans un tel cadre, le monarque, quelles que soient ses prétentions à la souveraineté totale, par goût et par nécessité, est obligé de multiplier les compromis avec les puissants : la haute noblesse, les financiers, la bourgeoisie aisée. Le roi autoritaire par excellence, Louis XIV, gouverne non pas avec de simples roturiers qu'il aurait anoblis afin de se passer de la noblesse trop prestigieuse pour rester docile, mais avec des nobles, et assez fréquemment de vieille race. Ce sont non seulement les ministres mais l'ensemble du personnel du centre de l'Etat qui viennent du second ordre : sur 388 membres titulaires du Conseil du roi, 91 % viennent des Cours Souveraines et 90 % avaient déjà la noblesse héréditaire. Par conséquent ils constituent une aristocratie moyenne supérieure riche, mais moins que les princes du sang, que les ducs et pairs et que les financiers les plus riches, mais largement aussi influents que la haute noblesse grâce au service du roi<sup>23</sup>.

Bien qu'en expansion, l'administration et l'armée demeurent limitées par rapport aux besoins parce que l'Etat hésite à accroître fortement les prélèvements fiscaux par crainte de rébellions qui pourraient être plus coûteuses encore. Au XVIe siècle, le roi convoque encore des Etats Généraux jusqu'à 1614 ou au moins des Assemblées de notables non électives, la dernière avant 1787 se tenant en 1626, toujours pour obtenir une aide financière. En même temps, à partir de François I<sup>er</sup> et plus encore sous Louis XIV, le monarque développe sa cour et l'utilise à des fins politiques sans en être nécessairement très conscient : suivant les vieilles habitudes féodales, il se proclame premier gentilhomme de France, il s'entoure de personnages brillants qui rehaussent son propre rayonnement et il mêle sphère publique et sphère domestique – ce qui éloigne de la belle modernité – des nobles, même de grande naissance, occupant des fonctions subalternes confiées ordinairement à des valets. Ce système honore et fixe ceux qui y sont admis car la gloire du souverain dont ils sont proches, les élève, et il place le roi moins en chef donnant impérativement les orientations principales qu'en arbitre, puisque la Cour est divisée en factions rivales familiales et clientélares dont les dirigeants sont des ministres, des parents ou des favoris du monarque. Chacune de ces cabales

<sup>21</sup> Entre autres R. Mousnier, 1958 ; Y.M. Bercé, 1976 ; mise au point récente fondée à la fois sur l'enquête quantitative et la description qualitative, J. Nicolas, 2002.

<sup>22</sup> W. Reinhard, 1996 ; A. Burguière, J. Revel, *op. cit.*, t. II ; J. Le Goff, R. Descimon, A. Guéry, 1989 ; N. Bulst, R. Descimon, A. Guerreau, 1996.

<sup>23</sup> Compte-rendu par A. Berelowitch de N.E. Koposov, *La haute bureaucratie en France au XVIIe siècle*, Leningrad, 1990 (en russe), *Annales HSS* 1997, 2.

a des ramifications dans les provinces par les lignages, les amitiés et les relations d'affaires, l'espoir d'accéder aux postes importants et rémunérateurs, ou d'obtenir des pensions servies par les finances publiques ou des récompenses comme des colliers de l'ordre de Saint Michel ou encore l'érection des seigneuries possédées en comtés ou marquisats, entretient le zèle de ses membres en faveur de l'autorité du roi. Suivant l'image employée aujourd'hui, elles sont organisées en nébuleuses avec le noyau actif dans le gouvernement ou proche de lui et divers cercles qui gravitent autour et se font et défont au fil des décennies selon les événements et les décès et successions que ces derniers provoquent. Elles unissent de grands nobles, des notables régionaux généralement nobles, mais également des financiers qui ont pris « en croupe » des aristocrates de haut rang dans leurs sociétés d'affermage des impôts et de prêts au souverain, entreprises dont ils partagent évidemment les gros bénéfices avec ces associés.

Même dans les provinces d'Etats qu'on présentait autrefois comme des obstacles résolument opposés au gouvernement central mais que celui-ci parvenait à réduire à presque rien, il y a en réalité compromis encore entre les deux pouvoirs face à face et adaptation des élites régionales qui, perdant leur souveraineté territoriale, réagissent souvent, plutôt que par la conspiration armée, par la soumission et la négociation et aussi par l'infiltration dans la bureaucratie créée par le monarque et, pour les plus puissants, par l'entrée à la Cour. Ainsi dans le duché de Bretagne directement rattaché à la Couronne, s'offrent au XVII<sup>e</sup> siècle les offices de 43 sénéchaussées, de 10 recettes de fouage et, de plus haute volée, d'une recette générale, de deux Cours Souveraines et d'une chancellerie. Les Etats de la province sont dominés par la noblesse qui assiste de plus en plus nombreuse aux séances (15 à 25 présents en 1560, 75 à 150 au début du XVII<sup>e</sup> siècle, 226 en 1651), le clergé étant représenté par 25 évêques, abbés et chanoines dont la moitié au moins de nobles, et une trentaine de « villes » envoyant 60 députés, surtout officiers et certains fraîchement anoblis (noblesse de cloche). En Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle une étude récente distingue quatre niveaux de notabilité : 51 d'envergure nationale (gouverneurs, prélats, lieutenants généraux, trésoriers des Etats ...), 172 dominants l'ensemble de la province (conseillers des Cours Souveraines, syndics des diocèses civils, membres des Etats), 359 influents dans les villes principales (officiers, consuls, chanoines et supérieurs de couvents ...), 554 officiers de juridictions inférieures, dirigeants de petites villes, soit au total 1126 personnes aisées à très riches pour une population de 1 – 1,5 millions d'habitants. Or la présence maintenue d'assemblées d'Etats dans ces provinces conduit le gouvernement non seulement à consentir, après des débats plus ou moins difficiles selon le moment, des rabais sur l'impôt afin d'en accélérer le recouvrement, mais aussi, aux termes d'un véritable marchandage avec les élites régionales, à passer un accord qui associe celles-ci à l'exploitation fructueuse du prélèvement fiscal et rejette bonne partie de la charge sur le menu peuple de la région. Ainsi la Bretagne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ne fournit que 3 % du total des impositions directes du royaume, alors qu'elle compte un dixième de la population française. Et plus du tiers du prélèvement fiscal est distribué en gages, gratifications, loyers d'affermage et agios d'emprunts aux juges et administrateurs de la province, d'autant que 60 % de ce qui est levé est dépensé sur place. Soutenus par les grandes familles implantées dans la région, les Rohan et les La Tremoille, les Etats réussissent à empêcher l'institution de nouvelles taxes préjudiciables aux affaires, mais la hausse du « don gratuit » dont ils ont la maîtrise pour le choix et l'organisation des modalités d'imposition, va bon train pendant le XVII<sup>e</sup> siècle et c'est le populaire qui en paie l'essentiel. En outre la relative faiblesse des exigences du roi assure la régularité de la perception du prélèvement seigneurial, élevé dans la province, et dont bénéficient la plupart des notables. En Languedoc, les impôts principaux sont la gabelle payée par les humbles, directement décidée par le roi, et le « don gratuit » voté par les Etats, et les sommes laissées aux notables vont également croissantes pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. Dès avant Richelieu, des financiers locaux s'y emploient ; après 1630 arrivent les « partisans » parisiens, mais



rapidement ils pénètrent dans la bonne société locale par achats d'offices et mariages. Lobbying et clientélisme se retrouvent à l'échelle des grandes villes, bien qu'il soit encore mal connu. Il y a certes beaucoup de variété dans la structure des corps municipaux, toutefois la tendance est à la constitution d'oligarchies qui ferment les portes de l'Hôtel de Ville avec plus ou moins de rigueur aux boutiquiers et artisans et totalement aux compagnons et journaliers ; l'hérédité dans les fonctions et la formation de clientèles sont également courants. Les municipalités entretiennent des liens avec le pouvoir central et font pression dessus par l'intermédiaire de grands barons qui se font leurs protecteurs ou par le démarchage par délégations de membres du Conseil de ville ou par des avocats ou procureurs permanents soldés<sup>24</sup>.

La contrepartie de ce système à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale ou locale, qui semble se prolonger au XVIIIe siècle d'après de multiples indices, est l'exclusion de la majeure partie de la population de tout pouvoir institué, la monopolisation des avantages au profit de la Couronne et des classes dominantes protégées par leurs privilèges de droit et de fait, et le rejet de la majorité des charges sur le plus grand nombre. Malgré des heurts, les relations entre le souverain et les noblesses et bourgeoisies sur le territoire n'ont été ni systématiquement hostiles ni faciles, elles ont évolué vers une entente tacite au mieux des intérêts immédiats des uns et des autres. Par conséquent, bien qu'elle exerce beaucoup plus d'emprise sur le corps social qu'au Moyen-Age grâce aux institutions de contrôle et de répression qu'elle a fondées, des Parlements à la maréchaussée, et aux réseaux de clientèles qui se sont mis en place et qui, formant une pyramide, aboutissent au roi, la monarchie absolutiste, comme d'ailleurs l'affirme à sa manière Sièyes en 1789 dans *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, ne peut être déjà considérée comme nationale. Trop de couches sociales n'y sont pas réellement intégrées et sont même soigneusement pressurées par le système fisco-financier, sans compensation notable en matière d'enseignement et d'assistance auxquels l'Etat ne consacre que des sommes insignifiantes. On peut même dire que l'achèvement de la politique sociale d'exclusion des humbles de la distribution des prébendes par la monarchie absolutiste se trouve dans les institutions qu'elle crée pour ceux qui n'ont plus d'autres ressources que dans l'aumône, le vagabondage et le chapardage, les hôpitaux généraux du grand renfermement des pauvres au XVIIe siècle, les dépôts de mendicité au XVIIIe siècle, c'est-à-dire des instruments de répression parée de quelque très pâle couleur humanitaire. Donc la conscience nationale à la veille de la Révolution n'est plus inexistante, elle demeure néanmoins incomplètement établie et pensée et constitue d'abord un objet de spéculation intellectuelle de cercles cultivés et de classes aisées.

### III – La part du culturel et de la mémoire

Evidemment, dans la lignée de la définition de la nation donnée par Renan, celle-ci peut apparaître comme un phénomène essentiellement culturel et l'actualité festive de ces dernières années de même que l'hégémonie du libéralisme doctrinal qui repose en bonne partie sur un idéalisme philosophique latent, poussent dans ce sens. Avec l'attachement à la langue, l'aspect le plus évident du sentiment national est l'amour du pays manifesté par l'éloge d'abord implicite mais de plus en plus explicite de celui-ci jusqu'à sa quasi-personnification qui aboutit à l'allégorie et dans la statuaire collective au XIXe siècle la Marianne symbolique. Une telle tendance apparaît en France au moins dès le XVIe siècle et d'emblée elle fonctionne suivant le schéma bien connu d'inclusion-exclusion. Ainsi dans la littérature, alors que, venu d'Italie, l'Humanisme imprègne fortement les esprits des auteurs, c'est la réaction de la

<sup>24</sup> M. Fogel, 1992 ; J. Russel Major, 1994 ; A. Blanchard, H. Michel, E. Pelaquier, 1995 ; J.B. Collins, 1994 ; W. Beik, 1985 ; L. Bourquin, 1994 ; G. Saupin, 2000 ; E. Leroy-Ladurie, 2001.



Pléiade et en particulier Du Bellay et sa *Défense et illustration de la langue française* (1549) qui, tout en ne manquant pas de se référer à Homère ou à citer les dieux de l'Hellade, s'insurge contre l'idée que l'Antiquité a tout inventé et qu'ensuite les hommes se sont « abatardiz » ; il s'élève contre l'usage par le monde cultivé du latin, invite à employer le français qui, comme toute chose dit-il, est perfectible pour répondre aux besoins et il réhabilite « ces beaux vieux romans français comme un Lancelot » et de « vieilles chronycques francoyses » qui valent bien Thucydide ou Salluste écrit-il. Quelques années après, Henri Estienne, fils de Robert l'« Imprimeur du roi » pour l'Hébreu, le latin et le Grec, éditeur lui-même des poèmes d'Anacréon, dans *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé* (1552) critique la mode courante et distinguée à l'époque d'introduire des termes italiens ou italianisés dans la langue française. En même temps dans la poésie on vante les paysages du royaume. Mais ce thème de la beauté et de la richesse de la France pénètre même dans la littérature politique. Par exemple, pour Ch. Dubourg (*Lettres écrites et envoyées à la Royné*, 1566), la France produit en abondance les blés et les vins alors que les pays voisins sont en disette, pour Du Haillan (*Discours sur l'extrême cherté*, 1574), notre pays est devenu depuis plus d'un siècle le grenier de l'Europe et l'Espagne et le Portugal dépendent de « son pain », et selon Jehan de Caumont (*L'advertissement des advertissements au peuple très chrétien* 1587) cette richesse est un « don de Dieu ». Naturellement le premier des guides de voyage du royaume, *La guide des chemins de France* (1552) publié par Charles Estienne, autre fils de Robert Estienne, avec un grand succès de librairie, pour chaque région énumère avec complaisance les foires, les vins, les fruits ou les textiles qui y sont produits<sup>25</sup>. Et dans tous ces écrits, des étrangers réputés envahissants et profiteurs sont visés : Italiens venus dans les fourgons des premiers rois Valois de retour de leurs expéditions vers Milan et Naples, puis Espagnols alliés intéressés du clan catholique des Guise. A partir de là se forge le thème de la personnalité particulière de la France et des Français avec leur originalité et leur supériorité sur les autres peuples, y compris sur le plan matériel. Telle est l'excellence de la cuisine de notre pays, lieu d'une gastronomie sans égale et qui retient l'attention d'un public de plus en plus nombreux dans l'hexagone. Les premiers livres de cuisine imprimés en français datent des années 1540 mais c'est après 1650 qu'ils se multiplient : 90 000 volumes édités de 1650 à 1699, 273 600 de 1700 à 1789. Et le mouvement s'étend et s'amplifie jusqu'au XXe siècle avec la célébration aujourd'hui, établie sur des réalités indéniables il est vrai, des « cuisines de terroirs », des 360 variétés de fromage et des 480 vins différents reconnus officiellement vins de qualité (A.O.C. et VDQS), sans parler des 60 eaux de vie<sup>26</sup>.

Cet auto-éloge trouve son fondement le plus étendu et le plus convaincant – au moins en apparence – dans la mémoire collective et la reconstitution historique du passé. Cet appel à l'histoire, en fait mythifiée, commence dès le Moyen-Age et s'amplifie encore au XVIe siècle, d'autant plus que la monarchie elle-même comprend vite l'intérêt politique qu'il peut y avoir à diriger les pas de Clio. En 1437 avec Jean Chartier, rédacteur d'une *Chronique de Charles VII roi de France* (en latin), apparaît la charge d'historiographe du roi régulièrement appointé, qui fonctionne avec quelques interruptions jusqu'à la Révolution et est rétablie, mais qu'une fois, en 1817 pour Chateaubriand ; s'y ajoute le titre d'historiographe à partir de 1585, avec également quelques vides, jusqu'à 1790. Il y eut parfois deux titulaires à la fois dans chacun de ces postes et on y compte des noms illustres dont l'œuvre renommée pouvait donner le ton aux autres historiens : Lemaire de Belges en 1507, Racine et Boileau en 1677, Voltaire en 1745 et Marmontel en 1771. De plus l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, créée officieusement en 1663 et munie de son règlement et élargie en 1701, intervient également en matière d'histoire par les sièges et les récompenses qu'elle distribue<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> M. Yardeni, 1971 ; S. Bonin, R. Mandrou, 1961.

<sup>26</sup> A. Girard, 1977 ; M. Lachiver, 1988 ; D. Roche, 1997 ; G. Durand, 1992 ; P. Ory, 1992.

<sup>27</sup> F. Fossier, 1976 et 1985 ; H. Duranton, 1976.

L'historiographie prend donc un tour apologétique qui contribue à échauffer la conscience nationale. Jean du Tillet (*La Chronique des rois de France 1549*) s'efforce de montrer que le royaume est le plus réputé d'Europe et que ses rois sont « révéérés » dans la Chrétienté entière ; Jean de Serres (*Inventaire général de l'histoire de France* (3 vol. 1600) décrit les interventions de Dieu dans certains épisodes, et même selon le sérieux Du Haillan (*Histoire générale des roys de France. Epistre au roy 1615-29*) l'histoire française est la plus glorieuse d'autant que le royaume a reçu des grâces divines spéciales et que l'auteur omet soigneusement les faits négatifs. Avec beaucoup plus de modération et de prudence se retrouve une seconde vague d'auto-célébration, avec le Romantisme, de A. Thierry à Michelet dans les années 1830, qui nie le caractère pluriel de la France et voit dans son histoire le déploiement d'un dessin unique et quasi-conscient. Une troisième poussée en ce sens, derrière le républicanisme, apparaît sous la 3<sup>e</sup> République pendant les décennies 1880-1900 avec l'œuvre d'E. Lavisse, non seulement directeur de l'*Histoire de France*, synthèse savante en 27 volumes des origines gauloises à 1919 (1911-1922), mais également auteur d'un manuel d'histoire de France<sup>28</sup> pour l'enseignement primaire (1884) qui connut de multiples rééditions jusqu'aux années 1950. On a après 1960 critiqué à juste titre<sup>29</sup> cette mythologie nationale, même rationalisée et laïcisée, qui a marqué jusqu'aux livres d'histoire pour les lycées, telle la collection Malet-Isaac très répandue de 1930 à 1960, où dans l'inspiration de Lavisse, la France apparaît comme un organisme fait d'un tissu homogène et qui, en dépit de crises graves, s'accroît et se renforce au fil des siècles depuis le haut Moyen-Age. Ce finalisme rétrospectif teinté de nationalisme mesuré et de colonialisme tranquille est évidemment marqué par l'antagonisme franco-allemand et la revanche. Il essaie d'entretenir chez les lecteurs un unanimisme enthousiaste qui fige – espère-t-on – pour l'éternité la conscience communautaire et fait de la nation un concept immobile et millénaire, c'est-à-dire le contraire de l'histoire.

Cette historiographie ayant pour objectif le destin de la France et pour cadre les limites de celle-ci, a mis près de huit siècles, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, à se détacher de la littérature et de la philosophie et à définir des problématiques qui embrassent la totalité de la société et qui utilisent des méthodes aussi scientifiques que possible. Elle a longtemps, et encore avec l'école positiviste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, été imprégnée et assez souvent déformée par la mémoire collective et les préoccupations d'actualité immédiate. Elle s'est appuyée sur ce que les historiens récents appellent des « lieux de mémoire », ce qui a été le thème d'une vaste enquête portant sur 130 articles, menée d'après un programme longuement réfléchi, par une centaine de collaborateurs sur plus d'une douzaine d'années à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. S'il n'a pas révélé soudain à la conscience de la communauté nationale l'existence du phénomène qu'il étudie, cette prise de conscience lui étant antérieure, ce travail est un événement historique en lui-même en ce sens qu'il a cristallisé et rendu beaucoup plus sensible la connaissance qu'on en avait. Partant du constat qu'il n'y a pas de coupure entre le passé et le présent, les auteurs ont dressé une liste d'objets matériels et idéels très divers, anciens, de l'Antiquité à nos jours, qui ont apparemment perdu toute prise directe sur l'actualité sociale, politique et idéologique mais qui n'en sont pas moins devenus des symboles toujours actifs et non pas amorphes d'un patrimoine commun à tous les membres de la nation française, contribuant par là à entretenir l'ardeur du sentiment patriotique. La collection rassemblée est et se veut hétéroclite. Il s'agit aussi bien d'un monument particulier (le palais de Versailles) ou d'un ensemble de monuments (la cathédrale) qui ont été au centre de la vie sociale d'un moment, que du souvenir d'événements réputés décisifs pour la formation de la nation soit

<sup>28</sup> P. Nora, 1984a.

<sup>29</sup> Entre autres : S. Citron, 1991.

<sup>30</sup> P. Nora, 1984, 1986, 1992. Cf. commentaire d'A. Corbin, *Ann. ESC* 1988, I ; F. Hartog, 1995 ; L. Valensi, 1995.

dans le sens de l'adhésion unanime (le retour des cendres de Napoléon) soit dans le sens de la déchirure (Vichy), que de lieux de sociabilité (le café), que de pratiques sociales courantes tournées vers le passé (les oraisons funèbres et les nécrologies) ou vers le présent (l'éloquence de la tribune, du barreau ...), que d'attitudes et croyances stéréotypées (la galanterie), que d'institutions typiques d'enseignement (la khâgne), de recherche (le Collège de France) ou de conservation du souvenir (les musées de province), que des travaux d'histoire fixant la mémoire nationale (les *Recherches de la France* d'E. Pasquier) ou diffusant la culture intellectuelle du passé (les classiques scolaires) que des œuvres emblématiques de la littérature (la *Recherche du temps perdu* de Proust), les œuvres symboliques d'unanimité (la *Marseillaise*), les fêtes et concours qui mobilisent les foules (le Tour de France). Depuis la Gaule et la bataille d'Alesia jusqu'à la fracture entre Gaullistes et Communistes, toute l'histoire est visitée et même les structures administratives caractéristiques (le département) ne sont pas oubliées, non plus que la géographie socialisée (la forêt) ou sacralisée (les paysages du peintre). Et on pourrait allonger la série en relevant dans « les hauts lieux » le Mont Saint Michel à côté de Vézelay ou dans les « identifications » Henri IV à côté de Charlemagne ou dans les œuvres littéraires caractéristiques La Fontaine à côté de Proust. Evidemment étant donné le rôle essentiel de la monarchie puis de la République dans la constitution de la France, l'Etat est un créateur fécond de lieux de mémoire, du palais du Louvre à l'organisation des Archives Nationales par Guizot ; son appareil devient lui-même un lieu de mémoire comme la *Statistique générale de France* ; les batailles pour s'emparer du gouvernement laissent des exemples et des schèmes de comportement mémorables comme la lutte entre les Rouges et les Blancs dans les villages de l'Ouest et du Midi de la Monarchie de Juillet, si ce n'est même la Révolution, jusqu'aux années 1980. Si certains de ces lieux de mémoire lui échappent et sont d'initiative privée, telle la rédaction et le succès de guides de voyage dans le pays ou les mouvements régionalistes, l'Etat contribue également à en sacraliser d'autres, grands bâtiments illustres, grands événements ou grands hommes, par le soutien matériel qu'il leur apporte, éventuellement jusqu'à en faire des institutions publiques (monuments historiques, musées nationaux, etc.) et, par la pratique des commémorations, dont au moins il patronne, coordonne et finance en partie l'initiative.

Comme l'écrit P. Nora, « *La France est sa propre mémoire ou n'est pas* » : ce sont les lieux de mémoire et les commémorations qui précisent les grands traits de la personnalité nationale. Du même coup celle-ci est essentiellement évolutive car ni les uns ni les autres ne constituent des réalités immuables dans leur contenu et dans le succès qu'ils rencontrent. Objets culturels, ils varient avec le contexte dans lequel ils existent et en particulier avec les intentions des pouvoirs qui ont la haute main sur beaucoup d'entre eux. Certes lieux de mémoire et commémorations reposent sur le triptyque mémoire – patrimoine – identité, mais leur liste est un choix et le produit d'une volonté pédagogique ; il est quasi inévitable pour leur créateurs de rechercher un large consensus et à partir de là existe une possibilité de manipulation. Un exemple d'évolution et des luttes plus ou moins discrètes liées aux commémorations a été donné par la célébration de la Révolution française à chaque cinquantenaire, terrain d'affrontements politiques où les contemporains ont cherché à attribuer à l'événement des valeurs et une signification les plus diverses, sans être toujours très regardant sur la véracité historique, tout en revendiquant bien haut l'objectivité et la sérénité du point de vue défendu. Le premier centenaire en 1889 dans le cadre de la République Opportuniste, est centré sur 1789, occasion d'effusions sentimentales qui valorisent la modération de la Constituante face au royalisme dont le souvenir est proche à la fin du XIXe et dont les tenants polémiquent durement contre les travaux historiques universitaires d'A. Aulard sur la Révolution, lui-même républicain modéré. Par contre la Terreur et Robespierre sont condamnés. Mais le cérémonial s'arrête rapidement car l'attention est accaparée par l'aventure du général Boulanger. 1939 voit une célébration réduite, la tension internationale

pesant sur les festivités ; seul le parti communiste, dans le souci de montrer son intégration dans la nation, de plus en plus contestée par ses adversaires, participe activement aux initiatives. Le bicentenaire en 1989, lorsqu'on a commencé à le préparer à partir de 1982, devait avoir un autre éclat, le nouveau gouvernement de la gauche parvenue au pouvoir en 1981 ayant nommé un délégué à cet effet et considérant que cette célébration présentant la Révolution comme l'événement fondateur de la République, lui donnerait un lustre et une justification forts. Cependant le renversement de majorité politique en 1986 et le rapprochement de plus en plus marqué des Etats européens communiant dans l'adhésion au libéralisme économique au sein de la CEE, compliquent la situation. Voyant le bénéfice moral qu'elle peut en tirer, la Droite ne veut pas laisser Mitterrand s'approprier l'aura de la Révolution. Celui-ci cherche, quant à lui, à estomper l'exceptionnalité de ce moment de l'histoire française où les foules interviennent activement sur le devant de la scène et renversent en quelques années les structures de l'Ancien Régime, ce qui abîme l'image d'une Europe unie dans un libéralisme tranquille, et il tient aussi à récupérer la tradition républicaine pour son camp. Devant les hésitations et incertitudes de la préparation des cérémonies, voulant rappeler le souvenir de l'ensemble de la Révolution, y compris 1792-93 et voyant le Parti socialiste dans l'embarras, le Parti communiste crée sa propre institution pour la célébration, ajoutant une note pédagogique à l'aspect festif avec la multiplication des conférences et débats historiques à l'instigation des comités « Vive 89 » fondés dans diverses villes. L'extrême droite en expansion depuis 1980 trouve là également un moyen de s'exprimer à travers le « Club de l'Horloge » dans le sens du national populisme : il valorise 1789 et l'intervention populaire contre les élites en place et dénonce en même temps l'égalitarisme « totalitaire » créateur de nouvelles féodalités, les partis, les spéculateurs ..., préface, suggère-t-il, à la politique actuelle de l'union de la gauche. Dans cette atmosphère, la présidence de la République et le ministère, les socialistes ayant été réélus en 1988, polarisent et limitent les célébrations officielles à la Déclaration des Droits de l'homme et 1789. Le cérémonial d'Etat s'arrête au soir du 14 juillet 1989, et de la suite de la Révolution on ne retient que Valmy, dont les pompes du souvenir officiel se déroulent un peu à la sauvette en septembre 1989 ! Quant à l'anniversaire de la naissance de la République après le 10 août 1792, il ne fait l'objet que d'un concours des personnalités et des fonds publics très discrets, le climat général n'étant plus du tout à l'enthousiasme novateur avec l'absence évidente de projet de la Sociale-Démocratie au pouvoir, la montée du chômage et la chute des utopies manifestée par l'écroulement de l'URSS. Par contre, dans certaines régions, principalement à l'initiative de Conseils Généraux de gauche comme celui de Seine Saint Denis ou celui du Nord, la mobilisation et les fêtes symboliques durent plus longtemps et rencontrent un réel succès populaire, tandis qu'un politicien de droite traditionaliste, Ph. de Villiers, président du Conseil général de Vendée, fait du spectacle son et lumière monté au château du Puy du Fou une tribune contre-révolutionnaire assimilant en juillet 1989 les Vendéens en rébellion contre la Convention aux Polonais soulevés contre la dictature communiste et réclamant du gouvernement un « geste expiatoire » en faveur des paysans massacrés par la République jacobine, dont il savait bien qu'il ne serait pas accordé.

Par conséquent la commémoration n'est pas un acte neutre, elle est un enjeu pour ceux qui en prennent l'initiative et, quoique répétée, elle change au gré de leurs préoccupations du moment. Elle contribue aussi à faire évoluer la portée et la signification des lieux de mémoire. Ainsi, dans l'imaginaire régional, la perception du château de Vizille dans l'Isère s'est modifiée du XIXe siècle à la fin du XXe. Là, dans la propriété d'un manufacturier, Claude Périer, malgré les pressions de Versailles, s'étaient réunis le 21 juillet 1788 des membres des trois ordres qui demandaient le rétablissement du Parlement du Dauphiné interdit de délibérer depuis mai et des Etats de la province suspendus depuis 1628. C'est le premier acte de refus de la monarchie autoritaire, qui va mener à la Constituante un an plus tard. Le château resté

aux mains des Perier devient sous la Restauration un lieu de rencontre du courant libéral. En 1889, il est célébré par les républicains comme le lieu de naissance de la révolution dauphinoise, premier moment d'une Révolution française réformatrice mesurée, bourgeoise sans le dire. En 1939, l'accent est mis sur l'apparition du courant démocratique et Vizille est inscrit dans une dynamique qui aurait parcouru l'Europe entière. En 1989, devenu propriété départementale, le château voit des célébrations et l'établissement d'un musée qui mettent en valeur les tensions dans la Révolution et les débuts de pratiques politiques nouvelles. On a donc ici quatre mythes successifs qui correspondent à des stratégies de formulation de messages différentes et datées<sup>31</sup>. Lieux de mémoire et commémoration sont donc sans cesse remodelés en fonction de l'actualité.

Mais, contrairement à ce que suggère la notion d'identité vue comme un fait essentiellement psychologique, la nation n'est pas qu'une entité culturelle<sup>32</sup>. Les circonstances générales de son apparition et de son développement en France du XVe au XIXe siècle témoignent de l'importance des facteurs matériels dans la prise de conscience communautaire qui la définit. En effet, pour que cette dernière se produise, il est nécessaire que les relations entre les hommes se multiplient et qu'elles s'exercent sur des distances de plus en plus longues, ce qui suppose une intensification des transactions commerciales et corrélativement la régression de l'auto-consommation. L'expansion de la masse monétaire et du crédit permet de mesurer indirectement le phénomène. C'est précisément dans le courant du XVIIIe siècle que la croissance du volume total de monnaie métallique s'accélère, passant de 30 millions de livres tournois en 1500, 80 en 1600, 250 en 1706 à 2,2 milliards en 1786, ce qui n'est pas encore considérable puisque ce dernier chiffre ne signifie que 82 l par habitant alors qu'un salaire annuel de journalier agricole s'élève à 220-250 l/an et que la petite monnaie de cuivre que manie la population ne représente que 1 % de la valeur du stock, ce qui freine les petites transactions. La multiplication des banques est un autre indice : à Paris en 1703 : 21, en 1776 : 66, en 1860 : 250 sans compter la Banque de France fondée en 1800. Cette évolution signifie un gonflement de la masse des effets de commerce, billets à ordre et lettres de change, et l'accélération de leur vitesse de circulation grâce à la pratique commencée dès le début du XVIIe siècle des endossements qui se multiplient en même temps que la durée d'existence des titres tend à s'allonger par l'accroissement des délais de remboursement, c'est-à-dire que ces papiers financiers sont en train de devenir une quasi-monnaie, laquelle s'ajoute à l'encaisse métallique. Et à la même époque, le XVIIIe siècle, le nombre des marchands-banquiers faisant le négoce des marchandises et également du crédit et du trafic de lettres de change, est lui-même en augmentation, ce qui soutient la croissance des échanges. Les quelques chiffres de ventes dans les foires dont nous disposons confirment la poussée décisive – mais nous n'avons guère de séries équivalentes pour le XVIe siècle – du XVIIIe : à Beaucaire, l'une des plus importantes de France, une augmentation moyenne jusqu'à 1789 de 3,5 % par an avec une accélération dans les années 1780. De sorte qu'à la veille de la Révolution l'économie marchande a largement pénétré jusque dans les campagnes : on recense en 1789 4264 lieux de foires dans les frontières actuelles, dont 40 % dans des localités de moins de 1000 habitants, et 2446 lieux de marché, chaque bourg donc ayant un rayon de desserte de 8 km en moyenne, ce qui est peu.

Deux facteurs ont poussé cette intensification des échanges. Il y a d'abord l'urbanisation : les villes de plus de 2000 habitants représentent 10 % en 1500 de la population totale de la France d'aujourd'hui, 17,4 % en 1700, 21,5 % en 1790, seulement 21,4 % en 1832, 24,4 % en 1845 et surtout les communes de plus de 5000 habitants sont passées au total de 2,7 millions

<sup>31</sup> Fait significatif, le bicentenaire a déjà fait l'objet de 5 études scientifiques : St. Kaplan, 1993 ; P. Ory, 1992 ; J. Davallon, Ph. Dujardin, G. Sabatier, 1993 ; P. Garcia, 2000 ; *Cahiers d'Histoire – Revue d'histoire critique*, 1997 ; H. Burstin, 1991.

<sup>32</sup> B. Peloille, 1996.



d'habitants en 1700 à 3,7 en 1800. Evidemment Paris domine de beaucoup : 300 000 habitants en 1560, cité gigantesque à l'époque en Europe et qui va le rester ensuite, 220 000 en 1600, 510 000 en 1700, 620 000 en 1789, 1 055 000 en 1846 ; en 1851 6 villes de province dépassent 50 000 habitants, mais elles étaient déjà 7 en 1780 et 5 en 1700, ce sont des villes moyennes de 10 000 à 49 000 qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, connaissent l'augmentation en fait la plus forte, ce qui agit plus fortement sur le commerce qu'une croissance concentrée sur quelques mégapoles : elles sont 44 en 1700, 80 en 1780, et 97 en 1851. L'approvisionnement de toutes ces cités draine de plus en plus de marchandises venant de plus en plus loin. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris se fournit dans une zone principale qui couvre tout le Bassin Parisien jusqu'à la Loire et la Normandie incluse ainsi que le Nord et l'Est jusqu'à Strasbourg et Lyon, et il n'y a que 9 départements, situés dans l'extrême Sud-Ouest, le Limousin et la Provence intérieure, qui ne lui fournissent rien. Même une ville plus modeste comme Nantes, avec 80 000 habitants en 1794, draine des produits de presque tout le territoire, sa zone principale d'approvisionnement étant plus réduite que celle de Paris mais couvrant tout de même le quart Nord-Ouest de la France sauf la Bretagne<sup>33</sup>. Second facteur de développement des échanges, la croissance du prélèvement fiscal qui, étant payé en monnaie, oblige les contribuables à se procurer des pièces et par conséquent soit à effectuer un travail salarié réglé en argent au moins en partie, soit à vendre un produit. Ainsi les revenus nets de la monarchie (qui sont inférieurs au total perçu puisqu'il s'agit de ce qui arrive dans les caisses du roi, après avoir couvert sur place les dépenses et assignations locales) sont en expansion irrégulière mais nette depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et ils constituent en monnaie constante 90 tonnes d'argent fin par an vers 1520, 180 dans les années 1555-59, 200 t. vers 1610, montent jusqu'à 520 t pendant la guerre de Trente Ans, redescendent jusqu'à 200 t, puis se situent à 320 et s'élèvent à nouveau brutalement à partir de la guerre de Hollande (1672) pour atteindre 800 t. pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et, après une baisse, 700 t pendant la guerre de Succession d'Espagne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, après la diminution due à la paix, la hausse est plus modeste mais le prélèvement est de plus de 700 t à la fin de la guerre de Sept Ans, et encore plus de 900 t. avec la guerre d'Indépendance américaine. Les dépenses augmentant bien davantage que les recettes, les emprunts royaux et par conséquent la circulation des titres financiers, s'accroît, particulièrement pendant la seconde moitié du siècle : entre 1777 et 1787 le Contrôle Général des Finances lève ainsi en nominal 1,194 milliards<sup>34</sup>. Les exigences fiscales sont sans doute une des raisons de la multiplication des travailleurs à pluriactivités, jusque dans les campagnes. Pourtant il est vrai que certains types d'impôt peuvent ralentir la consommation et les transactions, tels les octrois aux portes des villes qui sont doublés entre 1647 et 1710 pour répondre aux demandes de l'Etat.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit encore un progrès sans précédent, avant le chemin de fer, des moyens de transport. Grâce aux routes nouvelles, à la multiplication des relais de postes et à la construction de voitures plus légères, alors qu'on mettait en 1765 en malle-poste au galop plus de trois semaines de Lille à Toulouse et deux semaines et demie de Strasbourg à Rennes, on n'y passera en 1780 que 2 semaines et un jour pour le premier trajet et une semaine et demie pour la deuxième. Par ailleurs, si la France est en retard pour les canaux par rapport à l'Angleterre avec 1000 km en 1789, elle passe tout de même à 3700 en 1847 et surtout, à cause des données naturelles essentiellement, elle possède dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle 700 km de rivières navigables. Toutefois il faut préciser que même la Seine, fleuve particulièrement calme, n'est navigable régulièrement que pendant le tiers de l'année, faute d'un bon entretien. Bien que moins importantes que les routes pour le trafic, les voies d'eau n'en sont pas moins très fréquentées et on utilise même abondamment, outre la Seine, les trois axes de la Loire, du

<sup>33</sup> F. Braudel, E. Labrousse, 1970, 1976, 1977 ; D. Terrier, 1998 ; D. Margairaz, 1989 ; Th. Le Roux, 1996 ; M. Morineau, 1984 ; F.C. Spooner, 1972.

<sup>34</sup> A. Guery, 1978.



Rhône et de la Garonne prolongée par le canal du Midi qui sont réputés difficiles aujourd'hui. Ainsi l'aire d'influence commerciale de la Loire va jusqu'à la Méditerranée ; à la descente le fleuve est couramment utilisé à partir de Roanne, à la remontée on expédie habituellement jusqu'à destination de Meaux et Melun, ce qui est dire que le bassin d'affaires est étendu. Toutefois l'irrigation du territoire par le système demeure nettement inégale et comme pour d'autres équipements, la France au Nord de la classique ligne Saint Malo – Genève est mieux desservie que l'espace situé au Sud.

Dernière donnée structurelle matérielle qui agit sur la formation de la conscience nationale : la démographie. Car, avec la faiblesse technique des moyens de communication, en dépit de leur progrès, jusqu'au milieu du XIXe siècle, il paraît difficile de voir naître massivement le sentiment d'une communauté de vaste étendue au sein d'une population rare et clairsemée sur un territoire de grande surface de plusieurs centaines de milliers de km<sup>2</sup>, a fortiori lorsque celle-ci subit une régression prolongée sur 50 ou 100 ans. D'après les estimations récentes et toujours discutables, la France actuelle aurait eu 7-8 millions d'habitants sous Charlemagne, près de 20 millions en 1328 à la veille de la grande crise de la fin du Moyen-Age, 15 millions en 1500, 18,5 en 1600, 21,4 en 1700, 28,1 en 1790, 30,2 en 1811, 33,5 en 1831, 36,4 en 1851. Le XVIIIe siècle encore est décisif dans la mesure où il crève le plafond médiéval. Et depuis le XVIIe, si ce n'est même le XIIIe siècle, la densité de peuplement au km<sup>2</sup> est exceptionnellement élevée par rapport au reste de l'Europe : 48,2 vers 1700 avec évidemment une inégalité interrégionale ; en 1806 un tiers de la superficie de la France dépasse 54, et deux tiers a au moins 42. Enfin la population rurale des XVII-XIXe siècle est moins sédentaire qu'on l'avait pensé dans les débuts des recherches de démographie historique : les régions pauvres, même faiblement peuplées, avec la croissance du nombre de leurs habitants sont des lieux de migrations temporaires annuelles du travail depuis le Massif Central, les Pyrénées, les Alpes et la périphérie du Bassin Parisien en direction des grandes villes de la France du Nord, particulièrement Paris et Lyon, et pour les récoltes et les vendanges vers les plaines de cultures riches. Au début du XIXe siècle, ces déplacements, qui ramènent de l'argent et des idées nouvelles en montagne, intéresseraient plus de 200 000 individus, chiffre sans doute trop faible car en 1852, donnée mieux établie, ils sont 878 000<sup>35</sup>. Ainsi ces travailleurs sont conduits à voir plus loin que leur clocher en même temps que se créent des solidarités économiques nouvelles entre régions différentes.

\*

\*       \*

S'il est exact que la nation française est liée dans son développement à la constitution et l'action d'un Etat relativement puissant, et si on ne peut la réduire pour la définir à l'aire d'établissement du français comme langue vernaculaire et aux régions contaminées de gré ou de force par celle-ci, bien qu'il s'agisse d'un symbole effectivement important qui véhicule l'idée d'unité, on voit que la formation du fait national dans notre pays est un processus de longue durée pluriséculaire. On ne peut se contenter de dater celui-ci en remontant seulement à 1789. Certes, avec la Révolution il y a rupture complète avec l'Etat dynastique d'allégeance individuelle des sujets-habitants à la personne du roi, et proclamation de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de la communauté des citoyens libres qui est au-dessus des volontés particulières et des groupes, ce qui élimine tout pouvoir intermédiaire entre nation et Etat (régions, corps, professions). Mais,, de façon encore réduite, le sentiment national a

<sup>35</sup> J.P. Bardet, J. Dupaquier, 1997 et 1998 ; Sc. Beauvalet-Boutouyrie, 1983.

commencé d'apparaître antérieurement dans une fraction très minoritaire et cultivée de la population, près du gouvernement, et qui va s'accroître au fil des siècles, avec la monarchie d'Ancien Régime, dans la mesure où le lien féodal de fidélité unit les administrés à un roi qui incarne une communauté qui dépasse sa personne physique<sup>36</sup>. Et c'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle qu'un appareil d'Etat couvrant tout le territoire du royaume a commencé à se construire. Assimiler les formations sociales antérieures à Philippe-Auguste à des nations ou des « presque-nations », Francie, Gaule mérovingienne, Gaule pré-Romaine, est verser dans l'anachronisme en ne tenant pas compte des réalités matérielles, techniques, sociales et idéologiques des époques concernées.

Cependant après 1815 ce processus de formation n'est pas terminé. Pour que soit réalisée l'intégration horizontale de toutes les régions, il faut arriver au déblocage de certaines campagnes enclavées avec le programme Freycinet de construction de 8 850 km de chemin de fer d'intérêt local et la mise à l'étude de 4150 (1879). Quant à l'intégration verticale de toutes les couches de la population, ce sont, également à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les lois de 1872-1905 établissant le service militaire universel et égal, et celles de J. Ferry de 1881-82 qui créent un réseau d'écoles primaires gratuites, laïques, obligatoires et à programme uniforme, qui vont l'instaurer à peu près complètement.

Processus complexe et daté, combinant les structures économiques et démographiques à l'ère de la montée du capitalisme marchand, avant même le capitalisme industriel, (ce que suggèrent les quelques séries de chiffres globaux données plus haut), ainsi que mémoire et culture, la nation est toujours inachevée et remise en cause, elle n'est pas une réalité éternelle. Le mécanisme d'inclusion – exclusion qui l'anime dès la période de Jeanne d'Arc et la lutte contre l'envahisseur anglais, aboutit à former une communauté de quelques dizaines de millions d'individus reposant sur un certain état des techniques de production et d'échanges qui sont elles-mêmes évolutives. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est le bond quantitatif et les changements qualitatifs apparus depuis 1970-1980 du mode de production qui font craquer les frontières à peu près fixées depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hexagone tend à être trop petit. L'originalité et l'autonomie culturelles nationales même sont remises en cause sous la pression des grandes entreprises multimédia et de sociétés de service d'origine et de standard américains. Devant la puissance de ces nouveaux organismes économiques et financiers privés, essentiellement transnationaux, le pouvoir d'Etat-nation est tenté de capituler, il les laisse faire en supprimant contrôles et réglementations au nom du productivisme libéraliste et il abandonne des pans entiers de son ancienne souveraineté à des institutions officielles internationales, CEE, OMC, etc. eux-mêmes largement pénétrés par les mêmes transnationales. Ici ou là s'esquissent des réactions de défense du cadre traditionnel de l'Etat-nation, les unes tournées vers le passé et probablement vouées à l'échec parce que s'accrochant à des formes d'organisation politique qui ne correspondent plus à la mondialisation économique. Les autres s'efforcent de tenir compte des progrès foudroyants des forces productives et de leurs nécessités et s'attaquent au caractère libéral capitaliste de cette mondialisation. Mais alors c'est bien encore la question de l'Etat qui est posée car l'histoire, entre autres celle de la France, montre que depuis 1789, c'est dans le cadre national que s'exerce la démocratie.

---

<sup>36</sup> J.Y. Guiomar, 1990 ; G. Lemarchand, 1993.

## Bibliographie

- ANDERSON B., 1983, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. Paris, 1996.
- ARANDEL DE CONDE G. d', 1968, « Les anciennes mesures agraires de Haute-Normandie », *Annales de Normandie* 1968, I.
- ARANDEL DE CONDE G. d', 1970, « Les anciennes mesures de capacité pour les grains en Seine-Maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1970, 3.
- AYMARD M., 1988, « Une certaine passion de la France, une certaine idée de l'histoire », *Annales ESC* 1988, I, repris dans J. Revel (éd.), *Fernand Braudel et l'histoire*, Paris 1999.
- BARDET J.P., DUPAQUIER J. (dirs.), 1997, *Histoire des populations de l'Europe*, t. I, *Des origines aux prémices de la révolution démographique*, Paris.
- BARDET J.P., DUPAQUIER J. (dirs.), 1998, *Histoire des populations de l'Europe*, t. II *La révolution démographique 1750-1914*, Paris.
- BEAUNE C., 1985, *Naissance de la nation France*, Paris.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Sc., 1999, *La démographie de l'époque moderne*, Paris.
- BEIK W., 1985, *Absolutism and society in 17<sup>th</sup> century France. State power and provincial aristocracy in Languedoc*, Cambridge.
- BELL D.A., 2001, *The cult of the nation of France. Inventing nationalism 1680-1800*, Cambridge.
- BELY L., 1999, *La société des princes XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris.
- BERCE Y.M., 1976, *Fêtes et révoltes. Des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- BERCE Y.M. (dir.), 1997, *Les monarchies*, Paris.
- BERELOWITCH A., 1997, compte rendu de N.E. Kuposov, *La haute bureaucratie en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Leningrad, 1990 (en russe), *Annales HSS* 1997, 2.
- BERSTEIN S., 1999, « De la nation à l'Europe », dans *Historiens et Géographes*, avril 1999.
- BLANCHARD A., Michel H., Pelaquier E. (éds.), 1995, *Les assemblées d'Etats dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier.
- BONIN S., Mandrou R., 1961, « La France de Charles Etienne », *Annales ESC* 1961, 6.
- BOURQUIN L., 1994, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris.
- BRAUDEL F., 1986, *L'identité de la France*, Paris 3 vol. (inachevé).
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dirs.), 1970, *Histoire économique et sociale de la France*, t. II *1660-1789* Paris.
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dirs.), 1976, *Histoire économique et sociale de la France*, t. III *1789-1880*, vol. 1, Paris.
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dirs.), 1977, *Histoire économique et sociale de la France*, t. I *1450-1660*, 2 vol., Paris.
- BRETON R., 1999, *Peuples et Etats. L'impossible équation*, Paris.
- BUCHSENSCHUTZ O., SCHNAPP A., 1992, *Alésia* dans dir. P. Nora, *Les lieux de mémoire*. III *La France* vol. 3, Paris.
- BULST N., DESCIMON R., GUERREAU A. (éds.), 1996, *L'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France XIV-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- BUR M., 1991, *Suger abbé de Saint Denis, régent de France*, Paris.
- BURGUIERE A., J. Revel, (dirs.), 1990-1993, *Histoire de la France*, Le Seuil, Paris, 4 vol.

- BURSTIN H., 1991, « Le bicentenaire de la Révolution française ou les informations de la mémoire », *RHMC*, 1991, 3.
- CAHEN M., 1994, *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris.
- CAHIERS D'HISTOIRE – REVUE D'HISTOIRE CRITIQUE, « Les Communistes et le bicentenaire de la Révolution Française », 1997, 69.
- CALMETTE J., 1951, *Le monde féodal*, 2<sup>e</sup> édit., collection « Clio », Paris, pp. 108-113.
- CARBONNELL C.O. (dir.), 1996, *De l'Europe. Identités et identité. Mémoires et mémoire*, Toulouse.
- CARO-BAROJA J., 2001, *Le mythe du caractère national, méditations à rebrousse-poil*, Bordeaux.
- CARPENTIER J., LEBRUN F., 1987, *Histoire de France*, Paris.
- CHAUNU P., 1982, *La France*, Paris.
- CITRON S., 1991, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, 2<sup>e</sup> édit., Paris.
- COLLECTIF, 1972-1998, *Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Le Seuil, Paris, 19 vol.
- COLLECTIF, 1987-1992, *Nouvelle histoire de la France médiévale*, Paris, 6 vol.
- COLLECTIF, 1991-1997, *Nouvelle histoire de la France moderne*, Paris, 4 vol. parus.
- COLLECTIF, 1995, *Nations et nationalismes*, Paris.
- COLLINS J.B., 1994, *Classes, estates and order in early modern Brittany*, Cambridge.
- CORNETTE J. (dir.), 2000, *La monarchie entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, Paris.
- CORVISIER A. (dir.), 1992, *Histoire militaire de la France*, t. I, Ph. Contamine, *Des origines à 1715*, Paris.
- DAVALLON J., DUJARDIN Ph., SABATIER G. (dirs.), 1993, *Politique de la mémoire. Commémorer la Révolution*, Lyon.
- DELORT R. (dir.), 1990, *La France de l'An Mil*, Paris.
- DUBY G., 1973, *Le dimanche de Bouvines*, Paris.
- DUBY G. (dir.), 1986-1992, *Histoire de France*, Hachette, Paris 4 vol.
- DUBY G. (dir.), 1988, *Histoire de France*, Larousse, 3<sup>e</sup> éd. refondue, Paris 3 vol.
- DURAND G., « La vigne et le vin », dans *Lieux de mémoire ...*, III, vol. 2.
- DURAND Y., 1984, *Vivre au pays au XVIIIe siècle*, Paris.
- DURANTON H., 1976, « Le métier d'historien au XVIIIe siècle », *RHMC* 1976, 4.
- FABRE D. (dir.), 1996, *L'Europe entre cultures et nations*, Paris.
- FAVIER J. (dir.), 1985-1989, *Histoire de France*, Fayard, Paris 4 vol.
- FIERRO-DOMENECH A., 1986, *Le pré-carré : géographie historique de la France*, Paris.
- FOGEL M., 1992, *L'Etat dans la France moderne de la fin du XVe au milieu du XVIIIe siècle*, Paris.
- FOSSIER F., 1976, « La charge d'historiographe du XVIe au XIXe siècle », *Revue Historique* 1976, I.
- FOSSIER R. (dir.), 1982, *Le Moyen-Age t. I 350-950*, Paris.
- FOSSIER F., 1985, « Le titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *RHMC* 1985, 3
- GARCIA P., 2000, *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales d'une commémoration*, Paris.
- GEORGE P., 1992, *La géographie à la poursuite de l'histoire*, Paris.
- GIRARD A., 1977, « La cuisinière bourgeoise. Livres culinaires, cuisine et société aux XVII-XVIIIe siècles », *RHMC* 1977, 4.
- GODECHOT, 1966, *La pensée révolutionnaire en France et en Europe 1780-1799*, Paris.
- GOUBERT P., 1984, *Initiation à l'histoire de France*, Paris.
- GOUDINEAU G., 2001, *Le dossier Vercingétorix*, Paris.
- GUENEE B., 1967, « Etat et nation en France au Moyen-Age », *Revue Historique*, 1967, I.

- GUENEE B., 1986, *Les grandes chroniques de France*, dans P. Nora, *Lieux de mémoire...*, II *La nation*, vol. 1.
- GUERY A., 1978, « Les finances de la monarchie », *Ann.*, 1978, 2.
- GUIOMAR J.Y., 1990, *La nation entre l'histoire et la raison*, Paris.
- HARTOG F., 1995, « Temps et histoire. Comment écrire l'histoire de France », *Ann. ESC*, 1995, 6.
- HOBSBAWM E., 1990, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, trad. Paris 1992.
- KAPLAN St., 1993, *Adieu 89*, Paris.
- LACHIVER M., 1988, *Vins, vigne et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris.
- LACOSTE Y., 1997, *Vive la nation*, Paris.
- LE GOFF J., 1986, *Reims ville du sacre* dans P. Nora, *Lieux de mémoire ...*, tome II, *La nation*, vol. 1, Paris.
- LE GOFF J., DESCIMON R., GUERY A., 1989, *L'Etat et les pouvoirs*, Paris.
- LE ROUX Th., 1996, *Le commerce intérieur de la France à la fin du XVIIIe siècle*, Paris.
- LEMARCHAND G., 1993, « Structure et conjoncture historique dans la constitution des nations », dans Lemarchand G., Mazauric C. (éd.), *Nations, nationalismes...*
- LEMARCHAND G., MAZAURIC C. (éds.), 1993, *Nations, nationalismes, transitions XVI-XXe siècles*, Paris.
- LEROY-LADURIE, E. 2001, *Histoire de France des régions. La périphérie française des origines à nos jours*, Paris.
- LOT F., FAWTIER R., 1958, *Histoire des institutions française au Moyen-Age*, t. II *Institutions royales*, Paris.
- MARGAIRAZ D., 1989, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris.
- MARSEILLE J., 1999, *Nouvelle Histoire de la France*, Perrin, Paris.
- MARTELLI R., 1998, *Faut-il défendre la nation ?*, Paris.
- MORINEAU M., 1984, « Les frappes monétaires françaises de 1726 à 1793 », dans ed. J. Day, *Etudes d'histoire monétaire XII-XIXe siècle*, Lille.
- MOUSNIER R., 1958, « Recherche sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 1958, 2
- NICOLAS J., 2002, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789*, Paris.
- NORA P., 1984a, « Lavisserie instituteur national » dans *Lieux de mémoire ...*, I *La République...*
- NORA P. (dir.), 1984b, *Les lieux de mémoire*, t. I *La République*, Paris.
- NORA P. (dir.), 1986, *Les lieux de mémoire*, t. II, 3 vol. *La nation*, Paris.
- NORA P. (dir.), 1992, *Les lieux de mémoire*, t. III, 3 vol. *La France*, Paris.
- NORDMAN D., 1998, *Frontières de France. De l'espace au territoire XVI-XIXe siècle*, Paris.
- ORY P., 1992a, *Une nation pour mémoire 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires*, Paris.
- ORY P., 1992b, « La gastronomie » dans P. Nora, *Lieux de mémoire ...*, III, vol. 2.
- OULMONT Ph., 1999a, « Le sentiment d'identité nationale en Europe », dans *Historiens et Géographes*, avril 1999.
- OULMONT Ph., 1999b, « Se sentir Français dans les dernières années du XXe siècle », *Historiens et Géographes*, avril-mai 1999.
- PARISSE M., BARRAL X., ALTET I., 1992, *Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil*, Paris.
- PELOILLE B., 1996, « La notion d'identité nationale comme négation de la nation », *La Pensée*, 1996, 308.
- PERROY E., 1974, *Le monde carolingien*, Paris.



- PITTE J.R., 1983, *Histoire du paysage français*, Paris, 2 vol.
- PLANHOL X. de, 1986, *Géographie historique de la France*, Paris.
- POITRINEAU A., 1983, *Remues d'hommes. Les migrations montagnardes en France au XVII-XVIIIe siècles*, Paris.
- PONS N., 1996, « La littérature politique en France aux XIV-XVe siècles », *Cahiers d'Histoire – Revue d'histoire critique*, 65.
- REINHARD W. (dir.), 1996, *Les élites du pouvoir et la construction de l'Etat en Europe*, Paris.
- ROCHE D., *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation XVII-XIXe siècle*, Paris 1997.
- ROUCHE M., 1996, *Clovis*, Paris.
- RUSSEL MAJOR J., 1994, *From Renaissance monarchy to absolute monarchy : French kings, nobles and estates*, Baltimore.
- SAUPIN G., 2000, « Les corps de ville dans la France moderne : tendances historiographiques récentes », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, 3-4.
- SCHULTZE H., 1996, *Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*, Trad. Paris.
- SPOONER F.C., 1972, *The international economy and monetary movements in France 1493-1725*, Cambridge (Mass.).
- TERRIER D., 1998, *Histoire économique de la France d'Ancien Régime*, Paris.
- THIESSE A.M., 1999, *La création des identités nationales. Europe XVIII-XXe siècles*, Paris.
- TROCHET J.R., 1997, *La géographie historique de la France*, Paris.
- VAISSE M. (dir.), 1998, *Aux armes citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris.
- VALENSI L., 1995, « Histoire nationale, histoire monumentale : « Les lieux de mémoire », *Ann. ESC* 1995, 6.
- WERNER K.F., 1984, *Histoire de France : les origines*, Paris.
- WIEVORKA M., 1993, *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris.
- YARDENI M., 1971, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion 1559-1598*, Paris.



# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli

---